

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présentes la greffière, Me Julie Waite et la trésorière, madame Diane Gaudette.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 21 septembre 2015 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2015-09-282**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2015
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Reconduction du contrat de travail temporaire de madame Marie-Claude Parent à titre d'inspectrice en urbanisme à la Ville
  - 6.2 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac
  - 6.3 Achat d'un serveur informatique – Dell Canada inc.
  - 6.4 Municonseil avocats inc. – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus

- 6.5 Formation – Association québécoise d’urbanisme – Participation de madame Clarisse Viens, conseillère municipale et vice-présidente du comité consultatif en urbanisme
- 6.6 Nouveau lieu pour la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2015
- 6.7 Refonte des dispositions du règlement de zonage portant sur l’affichage – Paiement d’honoraires supplémentaires à Le Groupe d’Intervention en Affaires municipales enr. (GIAM)
- 6.8 Nomination de deux directrices générales adjointes intérimaires
- 7. Finances
- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 8 août au 14 septembre 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2015-09-01
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
- 8.1 Demande de dérogation mineure – 250, rue d’Oxford
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 85, rue d’Oxford
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 219, rue Helen
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 69, rue Eleanor
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 143, rue d’Oxford
- 8.6 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 258, rue d’Oxford
- 9. Travaux publics
- 9.1 Fourniture et installation de clôtures à la Pointe-Valaine – Octroi du contrat – Clôtures des Patriotes inc.
- 9.2 Travaux d’égout sanitaire – Rue Saint-John – Octroi du contrat – Les Entreprises Michaudville inc.
- 9.3 Réparation d’un camion International de l’année 2006 – Octroi du contrat – Garage Carey et fils Ltée
- 9.4 Automatisation des portes de l’hôtel de ville – Octroi du contrat – Les Portes Automatiques DM
- 9.5 Reconstruction de l’intersection des rues de Balmoral et des Grives – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Pavage et construction Summum
- 9.6 Octroi d’un mandat – Firme Beaudoin Hurens – Offre de services professionnels d’ingénierie multidisciplinaire et architecture – Étude d’avant-projet d’un complexe aquatique
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Octroi d’une aide financière – Fête des voisins – Rue Prince-Albert
- 10.2 Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire – Contribution annuelle

- 10.3 Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu – Édition 2015 – Achat d'une commandite
- 10.4 Centre de femmes l'essentielle – Octroi d'une contribution financière
- 10.5 Octroi d'une gratuité de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ou de la salle de l'Espace Libre Expression – Regroupement pour le développement social de la Vallée
- 10.6 Octroi d'une gratuité de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent (patrouille nautique)
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Danielle Lavoie, mairesse

##### **1. Activités estivales**

- le Club de canotage avec ses succès lors de différentes compétitions;
- le camp de jour a connu un record d'assistance cette année et l'équipe d'animateurs GÉNIE s'est particulièrement démarquée cet été;
- la vidéo présentée à la fin du camp de jour démontrait toute la créativité de nos jeunes. Merci aux animateurs et merci à monsieur Yves Dubois, directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture, pour les avoir bien accompagnés;
- le 11 septembre, les Tamjams d'Otterburn Park célébraient leur 10<sup>e</sup> anniversaire sur la plage de la Pointe-Valaine dans le cadre de la Fête du Village. Quelle belle soirée! Une organisation hors pair. La musique, le feu, la danse, le repas...la présence de nos citoyens et de tous les organisateurs. Merci à monsieur Éric Lafontaine et à ses nombreux collaborateurs d'offrir à notre ville, notre communauté, un fleuron unique et inégalé. Merci aussi aux employés de la ville pour leur compétence. Ils sont toujours fidèles au poste.
- le 12 septembre, le tour en vélo familial fut aussi une belle activité. Aux pédales, vos élus...une primeur, merci! La mairesse était bien contente. Rouler en présence d'un petit de 4 ans qui battait la cadence...c'est quelque chose. Même si dame nature nous a fait cadeau de quelques gouttelettes, les irréductibles ont tenu le coup. L'an prochain, la mairesse serait encore plus contente si beaucoup plus de familles participaient. Il fera beau, l'an prochain...c'est sûr.

## 2. Travaux d'infrastructures

Il n'y a pas eu que des fêtes cet été. Il y a eu aussi d'importants travaux d'infrastructures sur les rues d'Oxford et du Prince-Edward. Lors de mes sorties, j'ai reçu de beaux témoignages de citoyens satisfaits de la qualité des travaux et de la courtoisie des travailleurs. J'ai transmis cette appréciation à monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, qui a pris soin de remettre le message à tous les artisans de ces travaux. Voilà un bel exemple de l'utilisation de nos fonds publics et de la qualité de nos services.

## 3. Planification stratégie versus piscine intérieure

Le conseil municipal a décidé de surseoir à son projet de planification stratégique 2015-2030 pour se consacrer plutôt à des projets structurants comme le projet de piscine intérieure. Nous avons besoin d'une aide extérieure qui aurait pu coûter 25 000 \$. Nous avons préféré utiliser ce montant pour des projets porteurs qui coïncident avec les priorités déjà exprimées par nos citoyens. L'accès à une piscine pour tous et toutes constitue le premier besoin de notre communauté.

## 4. Tour de télécommunication

Le conseil municipal a décidé d'inviter les citoyens à une 3<sup>e</sup> séance d'information sur ce projet. Cette soirée offerte à tous aura lieu le 3 novembre 2015 à l'école Mountainview. Le but de cette soirée est d'informer les citoyens de quelques options qui se posent à nous de même que les impacts pour l'ensemble des citoyens de l'une ou l'autre de ces options. Me Wayland participera à cette soirée. Le 15 septembre dernier, soit après que le conseil municipal ait décidé la veille d'organiser cette séance d'information, nous recevions une lettre signée par 27 citoyens du **Comité Non à la tour Telus**, nous demandant de prendre position dans ce dossier. Cette requête coïncide avec notre désir de faire le point avec nos citoyens le 3 novembre prochain. Une réponse du conseil municipal leur sera acheminée dans ce sens.

### RÉSOLUTION 2015-09-283

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 AOÛT 2015

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015, tel que rédigé.

### DÉPÔT

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 AOÛT 2015

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2015.

### RÉSOLUTION 2015-09-284

#### RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MADAME MARIE-CLAUDE PARENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME À LA VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de travail de madame Marie-Claude Parent à titre d'inspectrice en urbanisme pour une durée déterminée, se terminant le 30 novembre 2015, au Service de l'urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville reconduise le contrat de travail temporaire de madame Marie-Claude Parent à titre d'inspectrice en urbanisme, selon les mêmes conditions de travail, pour une durée déterminée se terminant le 30 novembre 2015;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION  
2015-09-285**

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR  
LE TABAC

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demander au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT** que selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, il appert qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les véhicules en présence d'enfants;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville appuie la campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ayant pour objectif la réduction du tabagisme dans la population, et, plus particulièrement, à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** la Ville invite le gouvernement du Québec à prendre en considération les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision qu'il entend faire de la Loi sur le tabac.

**RÉSOLUTION  
2015-09-286**

ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE – DELL CANADA INC.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la mise à niveau des équipements informatiques de la Ville, il est nécessaire de remplacer le serveur de l'hôtel de Ville par un appareil ayant une plus grande capacité, car celui en place a atteint ses limites d'expansion et il n'est plus possible d'y ajouter de machines virtuelles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville achète auprès de DELL Canada inc. un serveur informatique pour un montant de 10 212,08 \$, taxes applicables incluses.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – administration.

**RÉSOLUTION  
2015-09-287**

**MUNICONSEIL AVOCATS INC. – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS**

**CONSIDÉRANT** que les services professionnels de la firme Municonseil avocats inc. ont été retenus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une somme de 3 544,11 \$, taxes applicables incluses, à la firme Municonseil avocats inc., pour les services professionnels rendus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION  
2015-09-288**

**FORMATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – PARTICIPATION DE MADAME CLARISSE VIENS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que l'Association québécoise d'urbanisme offre, les 2 et 3 octobre 2015 à Mont-Saint-Hilaire, une formation qui s'intitule « Le CCU et les saines habitudes de vie »;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal autorise madame Clarisse Viens, conseillère municipale et vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme à participer à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme;

**QUE** la Ville verse une somme de 264,44 \$, taxes applicables incluses pour cette inscription, pour couvrir les frais de participation;

**QUE** toutes les dépenses reliées à cette formation lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2015-09-289**

**NOUVEAU LIEU POUR LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes et du Règlement numéro 397-2 abrogeant les Règlements numéros 408 et 408-1 et l'article 4 du Règlement numéro 397 concernant l'endroit où siège le conseil municipal afin de fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et qu'il peut changer quand il le juge à propos;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal fixe un nouveau lieu pour la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2015 à 20h, à l'église Mont Rocher (anciennement l'église Pentecôte) située au 600, rue Mountainview, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2015-09-290**

**REFONTE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT SUR L'AFFICHAGE – PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À LE GROUPE D'INTERVENTION EN AFFAIRES MUNICIPALES ENR. (GIAM)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a mandaté Le Groupe d'Intervention en Affaires municipales enr. afin de réaliser l'ensemble du travail nécessaire en vue de modifier, notamment, les dispositions du Règlement de zonage portant sur l'affichage;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a formulé des demandes additionnelles justifiant l'octroi d'honoraires supplémentaires à Le Groupe d'Intervention en Affaires municipales enr.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 septembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville verse des honoraires supplémentaires à Le Groupe d'Intervention en Affaires municipales enr. pour un montant de 1 610 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires 02-610-00-419 Urbanisme – honoraires autres.

**RÉSOLUTION  
2015-09-291**

**NOMINATION DE DEUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ADJOINTES INTÉRIMAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer deux officiers municipaux à titre de directrice générale adjointe intérimaire pour la période du 21 septembre au 2 octobre 2015 en remplacement des vacances annuelles du directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** le conseil municipal nomme madame Diane Gaudette et Me Julie Waite, en sus de leurs fonctions respectives de directrice du Service des finances et de la trésorerie et de directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, directrices générales adjointes intérimaires, pour la période du 21 septembre au 2 octobre 2015;

**QUE** les fonctions respectives de madame Gaudette et Me Waite, à titre directrice générale adjointe intérimaire, soient celles établies le 16 septembre 2015 par le directeur général;

**QUE** le traitement de madame Gaudette et Me Waite demeure le même que celui fixé à titre de directrices de service.

**RÉSOLUTION  
2015-09-292**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 8 août au 14 septembre 2015 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements 23 589,42 \$

Liste au 14 septembre 2015 : Chèques n<sup>os</sup> 13605 à 13708 922 668,60 \$

Chèques n<sup>os</sup> 13579 à 13604 8 562,30 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 361 098,92 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 1 315 919,24 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-09-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-09-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2015-09-293**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 250, RUE D'OXFORD

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal existant, une marge de recul arrière de 6,2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur demande une marge de recul arrière de 7,5 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser également, pour la galerie en cour arrière, une marge de recul de 3 mètres alors que la réglementation en vigueur demande une marge de recul de 4 mètres;

**CONSIDÉRANT** que suite à la vente du deuxième lot présent sur le terrain, la maison ainsi que la galerie arrière deviennent dérogatoires;

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Michel Sicé, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 1989, sous le numéro 7274 de ses minutes, a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que l'application du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que les dérogations mineures ne portent pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que les dérogations demandées peuvent être considérées comme étant mineures;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs cas semblables ont été accordés par le passé;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux critères du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;



**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-29-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2015-09-294**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 85, RUE D'OXFORD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser, pour une clôture projetée, une hauteur de 2,44 mètres alors que le Règlement de zonage numéro 431 demande une hauteur maximale de 1,85 mètre;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à répondre aux besoins du club de canotage afin d'entreposer adéquatement les embarcations;

**CONSIDÉRANT** qu'avec une hauteur de 1,85 mètre, la clôture ne permettrait pas d'assurer une sécurité adéquate;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable de dissimuler ladite clôture pour diminuer son impact visuel;

**CONSIDÉRANT** que l'application du Règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux critères du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-30-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que :

- les lattes, le cas échéant, aient une hauteur maximale de 1,85 mètre;
- les lattes, le cas échéant, et les mailles soient de couleur noire;
- de la végétation soit ajoutée au pourtour de l'enclos, sauf devant les portes.

**RÉSOLUTION  
2015-09-295**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 219, RUE HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur en façade avant du bâtiment principal par de la pierre;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura remplacement de la porte principale de la résidence par une porte-fenêtre pleine;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont l'intention de changer prochainement la galerie en façade;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs maisons ont été l'objet de rénovations semblables dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-31-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2015-09-296**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 69, RUE  
ELEANOR

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser le remplacement du bardeau de la galerie avant et de la lucarne actuellement de couleur verte pour un bardeau de couleur grise;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser également un léger élargissement de l'ouverture de la façade de la galerie avant;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura changement du revêtement de sa toiture pour un bardeau d'asphalte de couleur mystique noir deux tons;

**CONSIDÉRANT** que les garde-corps et le plancher de la galerie seront de couleur grise;

**CONSIDÉRANT** que le projet conservera l'aspect champêtre qui donne un cachet particulier aux secteurs *du Vieux-Otterburn et du Pont-Noir*;

**CONSIDÉRANT** que le projet améliore l'aspect visuel du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-32-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2015-09-297**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 143, RUE  
D'OXFORD

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser des travaux de rénovation du bâtiment principal qui consiste à changer les fenêtres des quatre (4) façades de la maison;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres sont actuellement des fenêtres de bois qui seront changées pour des fenêtres de PVC blanches;

**CONSIDÉRANT** que pour les fenêtres de plus grandes dimensions, il y aura des croisillons de style géorgien dans le niveau supérieur de celles-ci (1/3) et que pour ce qui est des fenêtres de plus petites dimensions, des croisillons seront installés dans l'ensemble de la fenêtre;

**CONSIDÉRANT** que le contour des fenêtres restera brun et qu'aucune porte ne sera remplacée;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a déjà présence d'éléments architecturaux de couleur blanche sur la façade;

**CONSIDÉRANT** que le caractère visuel du secteur est conservé;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-33-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :  
**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2015-09-298**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 258, RUE D'OXFORD

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser le remplacement du revêtement de la toiture qui est présentement en bardeau d'asphalte noir pour un toit de tôle d'acier prépeint en usine de couleur noire;

**CONSIDÉRANT** que le caractère visuel du secteur est conservé;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-34-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2015-09-299**

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES À LA POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT – CLÔTURES DES PATRIOTES INC.

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé pour la fourniture et l'installation de clôtures à la Pointe-Valaine pour le Club de canotage;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)</b>
Clôtures des Patriotes inc.	12 136,76\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 août 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville octroie le contrat de fourniture et d'installation de clôtures à la Pointe-Valaine, à l'entreprise Clôtures des Patriotes inc., le seul soumissionnaire, pour un prix de 12 136,76 \$ taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 Immobilisations – loisirs et culture.

**RÉSOLUTION  
2015-09-300**

TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE SAINT-JOHN – OCTROI DU CONTRAT – LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour la reconstruction d'une partie de l'égout sanitaire de la rue Saint-John;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)</b>
Les Entreprises Michaudville inc.	98 100 \$

**CONSIDÉRANT** qu'en ayant reçu une seule soumission et que cette dernière est conforme, la Ville peut, conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 27 août 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville octroie le contrat de reconstruction d'une partie de l'égout sanitaire de la rue Saint-John, à Les Entreprises Michaudville inc., le seul soumissionnaire, pour un prix de 95 400 \$ taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-000 Immobilisations – hygiène du milieu.

**RÉSOLUTION  
2015-09-301**

RÉPARATION D'UN CAMION INTERNATIONAL DE L'ANNÉE 2006 – OCTROI DU  
CONTRAT – GARAGE CAREY ET FILS LTÉE

**CONSIDÉRANT** que le camion International unité T06-32 de l'année 2006, utilisé par le Service des travaux publics, doit être réparé car le châssis et la benne sont corrodés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 août 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville octroie le contrat de réparation du camion International unité T06-32 de l'année 2006, utilisé par le Service des travaux publics, à l'entreprise Garage Carey et fils Ltée, pour un prix maximal de 8 714,82 \$ taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Immobilisations – transport.

**RÉSOLUTION  
2015-09-302**

AUTOMATISATION DES PORTES DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT –  
LES PORTES AUTOMATIQUES DM

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut faire installer un système d'automatisation des portes de l'hôtel de ville pour les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 27 août 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville octroie le contrat de fourniture et d'installation du système d'automatisation des portes de l'hôtel de ville pour les personnes à mobilité réduite, à l'entreprise Les Portes Automatiques DM, pour un prix de 6 898,50 \$ taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – administration.

**RÉSOLUTION  
2015-09-303**

RECONSTRUCTION DE L'INTERSECTION DES RUES DE BALMORAL ET DES GRIVES –  
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – PAVAGE ET  
CONSTRUCTION SUMMUM

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé pour la reconstruction de l'intersection des rues Balmoral et des Grives;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)</b>
Pavage et construction Summum	41 508,85 \$
Pavage Citadin inc.	41 592,38 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 10 septembre 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville octroie le contrat pour la reconstruction de l'intersection des rues Balmoral et des Grives, à l'entreprise Pavage et construction Summum, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le prix de 41 508,85 \$ taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Immobilisations – transport.

**RÉSOLUTION  
2015-09-304**

**OCTROI D'UN MANDAT – FIRME BEAUDOIN HURENS – OFFRE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE MULTIDISCIPLINAIRE ET ARCHITECTURE – ÉTUDE  
D'AVANT-PROJET D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut faire réaliser une étude d'avant-projet pour la construction d'un complexe aquatique sur le territoire de la Ville et la réfection de la piscine extérieure existante;

**CONSIDÉRANT** que cette étude nécessite le recours aux services professionnels d'une firme de génie, pour les fins suivantes, notamment :

- analyse de trois sites potentiels et recommandation;
- accessibilité, transport et impacts :
- disponibilité des services publics et impact;
- ébauche architecturale d'un concept de complexe aquatique et aménagement extérieur;
- étude de réfection de la piscine extérieure et du bâtiment existants;
- rencontres de démarrage, de présentation de l'étude préliminaire et de l'étude finale, etc.

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les cités et villes et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de services professionnels à usage exclusif de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville retienne les services professionnels de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, pour les fins décrites plus haut, pour des honoraires de 21 100 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le délai de réalisation du présent mandat soit fixé au plus tard au 27 novembre 2015.

**RÉSOLUTION  
2015-09-305**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS – RUE PRINCE-ALBERT**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tenait le 7 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique est d'encourager la clientèle jeunesse et l'initiative locale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 19 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville verse une somme de 100 \$ à l'organisatrice de cette fête;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION  
2015-09-306**

**CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION ANNUELLE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de contribution financière a été adressée à la Ville par le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire réitérer son appui au Centre de la Nature dans sa démarche de préservation du patrimoine naturel;

**CONSIDÉRANT** l'attachement des otterburnois au Mont-Saint-Hilaire et leur désir de le préserver intact tout en profitant de ses richesses naturelles;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de la Nature accorde également en retour, deux (2) laissez-passer utilisables à volonté et valables pour un groupe de quatre (4) personnes pour une année complète;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 25 août 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville verse un montant de 1 000 \$ au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire à titre de contribution financière annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2016;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION  
2015-09-307**

**OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU – ÉDITION 2015 – ACHAT D'UNE  
COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de l'édition 2015 de ses opérations d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et la Ville ont en commun la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville réitère son appui à l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et qu'un montant de 350 \$ soit versé à ce titre, conformément à la proposition soumise;

**QUE** ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville pour les seules fins du contrat de commandite;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire projets spéciaux 02-131-01-690.

**RÉSOLUTION  
2015-09-308**

**CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle a adressé une demande de contribution financière à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme est d'offrir aux femmes, un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 septembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville verse une contribution financière de 100 \$ à l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire projets spéciaux 02-131-01-690.

**RÉSOLUTION  
2015-09-309**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE OU DE LA SALLE DE L'ESPACE LIBRE EXPRESSION – REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VALLÉE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment, de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ou de la salle de l'Espace Libre Expression;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par le Regroupement pour le développement social de la Vallée;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme est une instance de concertation intersectorielle et multiréseaux qui vise à soutenir la mobilisation des acteurs locaux et agir comme levier dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme tiendra un colloque le 4 novembre 2015 portant sur la réussite scolaire;

**CONSIDÉRANT** le nombre de participants, si celui-ci est inférieur à 45, la gratuité sera accordée pour l'utilisation de la salle de l'Espace Libre Expression et si celui-ci est supérieur à 45, la gratuité sera accordée pour l'utilisation de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 septembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal offre une gratuité de l'une des deux (2) salles précitées, le 4 novembre 2015, à Regroupement pour le développement social de la Vallée pour la tenue de son Colloque sur la réussite éducative dans la Vallée-du-Richelieu.



**RÉSOLUTION  
2015-09-310**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE  
DE LA POINTE-VALAINE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU SAINT-  
LAURENT (PATROUILLE NAUTIQUE)**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment, de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent pour tenir une réunion avec les régies de police nautique du Québec, la Garde côtière canadienne (division Québec) et Transports Canada;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 septembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal offre une gratuité de cette salle, le 17 novembre 2015, à la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent pour la tenue de cette activité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h36 à 20h46 :

- |    |                   |                              |
|----|-------------------|------------------------------|
| 1. | Gilles Caron      | Mesure disciplinaire         |
| 2. | Dominique Phaneuf | Site d'entreposage/affichage |

**RÉSOLUTION  
2015-09-311**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h47.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**